

Postulat Nathalie Jaccard et consorts – PlasTique-tac-tic-tac... ton temps est compté.

Texte déposé

Nous le savons tous, la prolifération des déchets sur terre constitue une menace pour la santé de la population et pour l'environnement. La Banque mondiale assure que si aucune mesure n'est prise urgemment, le volume des déchets va s'accroître de 70 % d'ici à 2050. Elle s'inquiète particulièrement de la mauvaise gestion du plastique qui a un impact négatif sur les écosystèmes.

La production de plastique a atteint presque 400 millions de tonnes, soit en moyenne plus de 50 kilos pour chaque habitant de la planète. Pour le Fonds mondial pour la nature (WWF), cette production de plastique pourrait augmenter encore de 40 % et par là même, d'ici une dizaine d'années, faire doubler les quantités présentes dans les océans, si nos habitudes de consommation ne se modifient pas drastiquement.

Des millions de tonnes de plastique sont annuellement déversées dans les océans, entraînant non seulement des conséquences désastreuses sur la faune et la flore marines, mais portant également une atteinte indirecte à notre santé. En effet, ces déchets se décomposent en infimes particules de microplastiques qui finissent par se retrouver dans la chaîne alimentaire. Des scientifiques ont trouvé des fibres de plastique, des fragments et des microbilles dans les poissons de mer et d'eau douce capturés dans la nature et dans les élevages.

Ce ne sont pas moins de 114 espèces qui ont été identifiées comme contenant du plastique dans leur estomac et la moitié d'entre elles font partie de notre alimentation. Ces microplastiques se transforment en nano plastiques de taille inférieure à 100 milliardièmes de mètres et ces particules pénètrent dans les tissus et les organes humains, présentant ainsi une toxicité potentielle avec des conséquences graves dues à la bioaccumulation dans notre système santé.

Depuis le 27 mars dernier, le Parlement européen a accepté, à une vaste majorité — par 571 voix contre 53 et 34 abstentions — l'interdiction, dès le 1^{er} janvier 2021, d'une dizaine de produits représentant 70 % des déchets retrouvés dans les océans et cours d'eau soit : **bâtonnets de ballons gonflables, bâtonnets de cotons-tiges, couverts jetables, pailles, touillettes en plastique**, etc.

Alors qu'une étude commandée par l'Association pour la sauvegarde du Léman révèle qu'environ 50 tonnes de plastiques sont rejetées chaque année dans le lac Léman, la ville de Genève prévoit d'interdire toute une série d'objets en plastique à usage unique pour les activités qu'elle autorise sur son domaine public. D'autres communes — Grand-Saconnex, Versoix, Meyrin, etc. — ont également mis en place des initiatives en vue de réduire ou d'interdire l'utilisation du plastique, voire abandonner les objets à usage unique.

Les prises de conscience récentes prouvent que la société est prête à se passer de ces divers produits. Il semble essentiel que l'Etat de Vaud montre l'exemple en prenant à son tour un ensemble de mesures visant à bannir l'usage du plastique à usage unique dans l'administration cantonale.

Dès lors, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de mettre en œuvre une interdiction du plastique à usage unique — cotons-tiges, couverts : verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères, pailles, agitateurs de boissons ou touillettes, bâtonnets pour ballons ainsi que leur dispositif de fixation, produits contenant des plastiques oxodégradables, emballages en polystyrène expansé et autres objets. L'opportunité de soumettre à cette même mesure les organismes subventionnés par l'Etat, ainsi que toutes les manifestations qu'il organise, subventionne ou autorise devra également être étudiée. Les potentielles exemptions, notamment pour les établissements médico-sociaux (EMS) et les établissements hospitaliers où certains de ces objets sont utilisés pour raisons médicales devront être prises en compte dans la réflexion. Dans tous les cas, des alternatives moins polluantes devraient être néanmoins trouvées.

Enfin, le postulat demande également qu'une réflexion pour la mise en œuvre d'une interdiction globale de ces objets sur l'ensemble du territoire vaudois soit menée.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Nathalie Jaccard
et 49 cosignataires*

Développement

Mme Nathalie Jaccard (VER) : — Ah le plastique ! Si génial grâce à ses diverses qualités qu'il a réussi à se rendre indispensable, si indispensable même qu'aujourd'hui, il s'accroche ; il s'accroche dans nos cours d'eau, dans les océans et finit même par envahir nos organismes. Il met non seulement l'environnement en danger, mais également notre santé. En effet, les chiffres effarants des quantités de plastique déversé dans les océans, mais aussi les 50 tonnes rejetées annuellement dans le lac Léman, donnent non seulement le tournis, mais doivent encore nous faire comprendre l'urgence de la situation écologique et sanitaire. Des scientifiques ont trouvé des fibres, des fragments et des microbilles de plastique dans les poissons d'eau de mer et d'eau douce capturés dans la nature ou dans les élevages. Cent quatorze espèces ont été identifiées comme contenant du plastique dans leur estomac, dont la moitié fait partie de notre alimentation, ce qui représente une toxicité potentielle pour notre santé.

D'un côté, il est absolument indispensable de développer les filières de tri et de recyclage du plastique, ainsi que le soulignait notre collègue Anne-Laure Métraux-Botteron dans son interpellation du 15 mai 2018 « Le plastique c'est la panique (18_INT_177) ». D'un autre côté, il devient également urgent de mettre en place des mesures fortes, afin de bannir les plastiques à usage unique — cotons-tiges, couverts, verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères, agitateurs de boissons ou touillettes, bâtonnets pour ballons, etc. — ainsi que les produits contenant des plastiques oxodégradables — emballages en polystyrène expansé et autres objets — et, bien entendu, les pailles, qui font par ailleurs l'objet d'une motion de notre collègue Jérôme Christen : « La paille fait plus de dégâts que la poutre, éradiquons celle en plastique ! (18_MOT_047) ».

Les services de l'Etat, le parapublic, les organismes subventionnés par l'Etat, les manifestations organisées, subventionnées et autorisées par le canton, doivent montrer l'exemple. Ainsi, le présent postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place d'un ensemble de mesures visant à bannir l'usage du plastique à usage unique dans l'administration cantonale et parapublique, ainsi que pour toutes les manifestations que je viens d'énumérer. Il lui demande également de mener une réflexion pour qu'à terme, ces objets soient également bannis sur l'ensemble du territoire vaudois. La préservation de l'environnement demande souvent des sacrifices, qui peuvent exiger des efforts conséquents. Or, dans ce cas, il s'agit d'actions faciles à mettre en place, car des alternatives existent déjà. De très nombreuses personnes sont demandeuses et prêtes à être porteuses du changement. On a d'ailleurs pu se rendre compte que lorsque des mesures radicales sont prises, la population est capable de s'adapter, notamment avec la question des sacs plastique dans les grandes surfaces, dont la distribution a chuté de 80 % ! En conclusion, je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais moi je ne veux plus manger, chaque semaine, l'équivalent plastique d'une carte de crédit ! Il est temps d'agir sans plus tergiverser.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.